



DEPARTEMENT DE LA  
HAUTE-GARONNE 31600

ARRONDISSEMENT DE MURET

REPUBLIQUE FRANCAISE

## VILLE DE SEYSES

### ARRETE 2021-69 PORTANT MISE A JOUR DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE SEYSES

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.151-43, L.153-60 et R.153-18 ;

Vu la délibération du conseil municipal de Seyses en date du 25/02/2010 ayant approuvé le PLU de la commune de SEYSES, modifié le 24/11/2011, révisé le 24/05/2012 et le 26/02/2020 et modifié en dernière date le 22/12/2020 ;

Vu l'arrêté ministériel du 1er mars 2021 portant abrogation des décrets instituant des servitudes radioélectriques de protection contre les perturbations électromagnétiques et des servitudes radioélectriques de protection contre les obstacles instituées au profit de France Télécom devenue Orange ;

Vu l'arrêté du 18 mars 2021 portant abrogation des décrets fixant des servitudes radioélectriques de protection contre les perturbations électromagnétiques et des servitudes radioélectriques de protection contre les obstacles instituées au profit de TéléDiffusion de France devenue TDF ;

Le Maire de la ville de SEYSES,

### ARRETE

**Article 1 :** Le PLU de la commune de Seyses est mis à jour à la date du présent arrêté. A cet effet, la suppression des servitudes PT1 et PT2 dans la partie SUP des annexes du PLU est à prendre en compte.

**Article 2 :** La mise à jour a été effectuée sur le PLU tenu à la disposition du public.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera affiché en mairie pendant un mois et sera publié au recueil des actes administratifs de la commune de SEYSES.

**Article 4 :** Copie de l'annexe du PLU consacrée aux SUP affectant l'utilisation du sol sera adressée à la direction régionale des finances publiques.

Fait à SEYSES, le 10 décembre 2021

Le Maire,  
Jérôme BOUTELOUP,

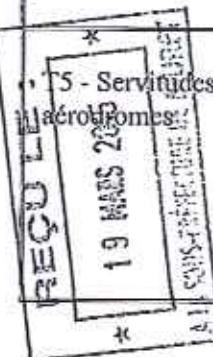


Certifié exécutoire,  
Affiché le 16 décembre 2021 jusqu'au 16 février 2022

A5 – Servitude pour la pose de canalisations publiques d'eau et d'assainissement	Canalisations EU et EP	Arrêté préfectoral du 22 septembre 1990	Syndicat intercommunal des eaux de la banlieue Sud Ouest Chemin des carreaux 31120 ROQUES SUR GARONNE
AC1 - Servitudes de protection des monuments historiques	Eglise	Inscrit sur l'Inventaire des Monuments Historiques le 9 novembre 1926	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine 32 rue de la Dalbade BP811 31080 - TOULOUSE CEDEX 6
I3 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz	<del>DN 300 Léguevin-Roques DN 300 Léguvin Pibrac - Roques DN 400 Fonsorbes-Roques posées en catégorie D.</del>	Arrêté ministériel du 04 juin 2004	<b>TEREGA</b> <b>Coordination de Cugnaux</b> <b>16 bis rue Alfred SAUVY</b> <b>31270 CUGNAUX</b>

Pose 63/KV de Seysses

PT3 - Servitudes relatives aux installations de télécommunications	Liaison à fibre optique F 428 Toulouse - Saint-Gaudens	Arrêté préfectoral du 13 février 1995	ORANGE - UIMP 2 avenue du Général Hoche 81000 ALBI

PM1 – Servitudes résultant du plan de prévention des risques naturels prévisibles	Plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation	Arrêté préfectoral du 29 juin 2012	Direction Départementale des Territoires de Haute-Garonne Service Risques et Gestion de Crise Cité administrative 2, Bd. Armand-Duportal - BP70001 31074 TOULOUSE CEDEX 9
	Aérodrome de Muret Lherm	Arrêté ministériel du 30 juillet 2014	DGAC- SNIA Aérodrome Civil de Toulouse Blagnac Allée Saint-Exupéry 31700 - BLAGNAC